

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1311 Décisions concernant les Ministères

n° 1311

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

15 décembre 1960

Numéro JO

n° 12 du 31/12/1960

Date du numéro

31 décembre 1960

TEXTE INTÉGRAL

Une rente viasère annuelle de quatre cent quatre-vingt-douze mille cinquante-trois francs Djibouti (492.053 F. D.) est allouée à M. Ramarokoto Jonah, ex-laborantin à la Pharmacie de l'Hôpital Peltier, victime d'une maladie professionnelle imputable à 100 Z au service. Le paiement de cette indemnité implique la renonciation par l'intéressé à tout recours civil ou contentieux. La dépense visée est imputable sur le Budget local.